

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résen-
au
Monite-
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

19 MAI 2026

Greffé
DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0206 157 761****Nom**

(en entier) :

**Académie Intercommunale de Musique, de Danse et des
Arts de la Parole de Court-Saint-Etienne et Ottignies-
Louvain-La-Neuve**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Coopérative à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des écoles 32 à 1490 Court-St-Etienne****Objet de l'acte : Extrait de PV de CA de 11/02/2026**

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Académie intercommunale de musique, danse et arts de la parole de Court-Saint-Étienne et Ottignies-LLN qui s'est tenu à l'administration communale de Court-Saint-Étienne, le mercredi 11 février 2026 à 18 h 00

Point n°1. Prise d'acte de la démission d'un administrateur

Le Conseil d'administration prend acte de la délibération du Conseil Communal de Court-Saint-Étienne du 16 décembre 2025 et de la démission de :

Aurélié MAYNE, déléguée de la commune de Court-Saint-Étienne à l'Assemblée générale et administratrice.

Point 2. Cooptation en qualité d'administrateur

Le Conseil d'administration prend acte de la décision du Conseil communal de Court-Saint-Étienne du 27 janvier 2026 portant désignation, en qualité de déléguée à l'Assemblée générale de l'Académie intercommunale, de :

Madame Gaétane COPPENS, domiciliée rue Fossé des Vaux 47, 1490 Court-Saint-Étienne, en remplacement de Madame Aurélié MAYNE.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration coopte Madame Gaétane COPPENS en qualité d'administratrice.

Fait à Court-St-Etienne le 27 mars 2026

Signature du présent document : Jean-Christophe Jaumotte - Administrateur Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).